


| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 19 mai 2017 | N° 2017-277 |

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRE à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|--|---------------------|
|  | Conseil du 19 mai 2017 | <i>Délibération</i> |
| | Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest | N° 2017-277 |

**Saint-Médard-en-Jalles - Galaxie 4 - Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc -
Lancement de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Contexte du projet

Bordeaux Métropole, compétente en matière de développement et d'aménagement économique en application de l'article L5217-2 I 1° du Code général des collectivités territoriales, mène une politique de développement économique visant à atteindre pour l'agglomération millionnaire 450.000 emplois à l'horizon 2030 (soit 350.000 emplois à maintenir et environ 100.000 emplois à créer).

L'un des principaux pôles d'activités et d'emplois métropolitains est l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc, qui rassemble d'ores et déjà près de 40.000 emplois sur 2.500 hectares.

L'industrie aéronautique/spatial/défense (environ 1/3 de l'emploi de la zone) donne à ce territoire une identité économique forte et les développements récents des grands groupes (Thalès, Dassault, ASL notamment) lui confèrent une visibilité toute particulière.

Ces quartiers d'activités et d'emplois aéroportuaires se distinguent également par leur potentiel d'accueil de 10 000 emplois supplémentaires à horizon 2030, confirmant ainsi leur dimension stratégique pour la Métropole bordelaise.

Afin de concrétiser sa stratégie de développement de l'activité et de l'emploi dans la métropole et plus particulièrement au sein de l'OIM Bordeaux Aéroparc, et pour pallier le manque de foncier aménagé disponible sur ce secteur, Bordeaux Métropole souhaite développer une nouvelle offre foncière et immobilière à destination des entreprises sur ce secteur.

Aussi, Bordeaux Métropole a missionné sa Société publique locale, la SPL la Fabrique de Bordeaux Métropole sur un certain nombre de secteurs situés dans le périmètre de l'OIM, dont « Galaxie 4 », afin de définir et mettre en place les conditions de mise en œuvre d'opérations ou d'actions d'aménagement.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement d'une zone d'activités dit « Galaxie 4 » sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles, qui compte parmi les sites d'aménagement de l'OIM Bordeaux Aéroparc.

Les parcelles (section IZ n^{os} 1-2-7) concernées par le projet d'aménagement de la zone d'activités appartiennent à la commune de Saint-Médard-en-Jalles et sont situées au sud de l'avenue de Capeyron dans la continuité du parc d'activités Galaxie et desservies par l'avenue de Mazeau.

Le site de projet couvre une surface d'environ 6 hectares, sur lesquels devrait se développer un programme de voiries d'un montant qui pourrait avoisiner le seuil de 1,9 million d'euros au-delà duquel une concertation doit être organisée au titre des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer l'ouverture d'une concertation portant sur la zone d'activités « Galaxie 4 » dans la globalité de ses composantes.

II. Les objectifs du projet

Le projet « Galaxie 4 » a pour ambition l'aménagement de terrains à vocation économique. Il est souhaité que les terrains soient destinés prioritairement, mais non exclusivement, aux entreprises de la filière aéronautique. Les typologies développées devraient être variées afin de répondre aux besoins des entreprises visées.

Dès 2011, la ville de Saint-Médard-en-Jalles a acquis l'ensemble des parcelles formant l'assiette foncière du projet Galaxie 4. Des études ont été ensuite réalisées par la ville de Saint-Médard-en-Jalles pour proposer des terrains à vocation économique.

Les objectifs de l'opération projetée sont :

- concevoir un aménagement flexible, adapté et adaptable aux besoins des futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activité,
- répondre aux besoins de création de locaux d'activités, durable et de qualité,
- maîtriser le coût global de l'aménagement des espaces publics (coûts d'investissements, de gestion et d'entretien) comprenant notamment un réseau viaire dont le montant pourrait avoisiner 1,9 million d'euros,
- veiller à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère du projet en cohérence avec son milieu environnant, et en particulier le parc Galaxie existant,
- prendre en compte les enjeux environnementaux propres au site de Galaxie 4.

Le projet « Galaxie 4 » est en cours de définition et des études techniques menées par la Fab viennent d'être engagées afin de poursuivre son élaboration.

Aussi, en application des articles L 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation sera organisée qui permettra de porter à la connaissance des résidents, des entreprises, des usagers du secteur, des associations locales et des autres personnes concernées les objectifs du projet et de les associer à son élaboration.

III. Modalités de la concertation

Cette concertation, d'une durée minimum de 3 mois, s'effectuera en étroite association avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles et s'appuiera sur l'ingénierie de La Fab dans le cadre des missions qui lui sont confiées par Bordeaux Métropole.

Un dossier composé, à minima, d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis, d'un plan de situation, du périmètre du projet et d'un registre permettant de consigner les observations du public sera respectivement déposé :

- un premier à la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, située place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles,
- un second au Pôle territorial Ouest de Bordeaux Métropole, situé Parc Sextant 6-8 avenue des Satellites Immeuble A, 33185 Le Haillan.

Ils pourront y être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir des observations et suggestions éventuelles.

Le dossier de concertation sera également disponible en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>) afin que les personnes intéressées puissent consulter le dossier et faire part de leurs remarques et propositions directement via ce site.

Au moins, une réunion publique sera organisée en cours de la concertation.

Le public sera également informé, par voie de presse et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr>), de la mise en œuvre éventuelle de modalités complémentaires de participation.

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en mairie de Saint-Médard-en-Jalles ainsi qu'au siège de notre Établissement public, une publicité par voie de presse sera également effectuée pour annoncer l'ouverture et la clôture de cette concertation.

Le bilan de cette concertation fera ensuite l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Les résultats de cette concertation seront exploités dans le cadre de l'élaboration des études techniques de définition du projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,
VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite poursuivre un projet de zone d'activité économique sur le secteur dit « Galaxie 4 » à Saint-Médard-en-Jalles,

CONSIDERANT QUE la concertation sur le projet d'aménagement est rendue nécessaire par l'article L103-2, alinéa 3 du Code de l'urbanisme,

CONSIDERANT QUE cette concertation peut également permettre de mieux appréhender les attentes des usagers et entreprises de ce secteur, et qu'il est dès lors opportun de l'étendre à l'ensemble des composantes du projet,

DECIDE

Article 1 : de procéder à une concertation au sens des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme sur le projet « Galaxie 4 » à Saint-Médard-en-Jalles,

Article 2 : d'approuver les objectifs suivants poursuivis par ce projet :

- concevoir un aménagement flexible, adapté et adaptable aux besoins des futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activité,
- répondre aux besoins de création de locaux d'activités, durable et de qualité,
- maîtriser le coût global de l'aménagement des espaces publics (coûts d'investissements, de gestion et d'entretien),

- veiller à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère du projet en cohérence avec son milieu environnant, et en particulier le parc Galaxie existant,
- prendre en compte les enjeux environnementaux du site,

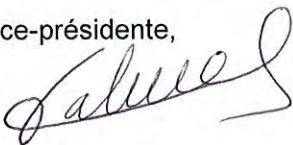
Article 3 : d'ouvrir la procédure de concertation au vu de ces objectifs,

Article 4 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans le paragraphe III du rapport de présentation, intitulé «III. Modalités de la concertation »,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation, à en préciser si nécessaire les modalités, le cas échéant par l'édition de modalités complémentaires, et à fixer la date de clôture de cette concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

| | |
|---|--|
| <p>Le Service de Contrôle de la légalité des actes administratifs de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce docu-</p> <p>06 JUN 2017</p> | <p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Virginie CALMELS</p> |
|---|--|